

EUROPAVOX CAMPUS – Musiciens : Règlement du concours

Edition 2025

Article 1 – Organismes

Europavox

Né en 2006, Europavox est un projet culturel et citoyen inédit visant à promouvoir la richesse et la diversité de la scène musicale européenne. Pour faire voyager les jeunes talents européens et présenter leur travail par-delà les frontières, Europavox se déploie en ligne avec Europavox.com, premier média dédié à la diversité musicale européenne, et lors d'événements et festivals organisés dans plus de 7 pays européens.

UCA

L'Université Clermont Auvergne a vocation à être un acteur majeur du renouveau dans le territoire auvergnat, une grande université de formation et de recherche à dimension internationale, fortement connectée à son environnement territorial et au monde socio économique. L'université vise à intégrer la stratégie des différents acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche en Auvergne dans un processus de co construction engagée avec la démarche de labellisation I-SITE CAP20-25.

Dans le cadre de sa mission de valorisation de l'université, CAP20-25 met notamment en place des actions culturelles qui visent à renforcer l'attractivité du site universitaire, en se reposant sur une relation étroite avec partenaires culturels extérieurs du territoire.

Europavox et l'UCA s'associent pour créer Europavox Campus, un tremplin musical étudiant européen, co-piloté à l'échelle européenne et régionale.

Article 2 – Nature et objectifs

Le projet a pour objectif de valoriser la pratique artistique étudiante dans un esprit collectif, en fédérant autour de l'accompagnement de groupes étudiants implantés dans plusieurs pays européens. Les liens entre différentes disciplines (musique, production, communication...) sont encouragés, pour permettre l'acquisition d'expérience et le partage transversal de compétence.

Le projet s'inscrit dans plusieurs territoires à l'échelle européenne, et a vocation à faire découvrir les lieux culturels de chacun d'entre eux, mais aussi à mettre en avant les coopérations européennes.

Le concours est ouvert à tous les genres de musiques actuelles, du moment que les morceaux proposés sont des compositions originales.

Article 3 – Candidats

Peut concourir tout étudiant ou groupe composé à majorité d'étudiants, dont au moins l'un d'entre eux est inscrit à l'Université Clermont-Auvergne & associés. La candidature peut se faire en groupe ou en solo. Tout candidat mineur doit fournir une attestation parentale l'autorisant à participer (disponible sur la plateforme d'inscription hébergée par le CROUS).

Article 4 - Modalités de participation

4.1 Le projet

La participation requiert minimum 3 titres, originaux. Les reprises sont interdites. Sont appréciés par le jury :

- Le projet musical : composition, cohérence, originalité, potentiel
- L'interprétation : qualité de l'exécution (justesse, technique, maîtrise) et prestation scénique

4.2 Le dossier d'inscription

La participation au concours est conditionnée à une inscription en ligne sur la plateforme dédiée, hébergée par le CROUS, accessible via le portail Mes services étudiants (rubrique concours création étudiante).

L'inscription nécessite :

- Un dossier de candidature à compléter en ligne, dont une présentation du projet musical ;
- Le dépôt des morceaux, 3 titres audio, sous fichiers numériques (formats acceptés wma, wav, mp3). Il est également possible d'ajouter des liens vidéo en complément (Youtube et Vimeo).

Les modalités pratiques de dépôt des candidatures sont précisées sur etudiant.gouv.fr à compter du 8 octobre 2024.

A noter

- o Tout participant s'engage à faire parvenir à Europavox et ses partenaires des morceaux dont il est lui-même l'auteur. Aucune reprise, même adaptée, ne sera acceptée. Du seul fait de leur participation, les candidats garantissent les organisateurs et les jurys contre tout recours éventuel de tiers en ce qui concerne l'originalité des morceaux présentés.
- o Au cas où le jury récompenserait l'œuvre d'un participant dont il n'est pas l'auteur, et si l'auteur véritable se manifestait et se retournait contre les organisateurs, ces derniers se réservent le droit de se retourner à leur tour contre le participant.
- o Tout participants garantit sa disponibilité aux dates suivantes pour les tremplins :
 - 13 mars 2025 – finales régionales Europavox Campus et Pulsations
 - Du 7 au 11 Avril 2025 – Welcoming Week
 - 9 avril 2025 – finale européenne Europavox Campus
 - 22 et 23 mai 2025 – finale échelon national tremplin Pulsations
- o Tout dossier incomplet, non conforme, ou arrivé hors délai sera rejeté.
- o Les candidatures doivent être déposées auprès du CROUS de rattachement du représentant du groupe, en l'occurrence le CROUS Auvergne.
- o La date de clôture des inscriptions est fixée au 23 janvier 2025, 23h59.

Article 5 - Processus de sélection et conditions de participation

Échelon régional :

Dans un premier temps, le jury régional, composé de représentants des organisateurs et de professionnels de la musique, effectue une sélection régionale sur la base des dossiers de candidatures pour convoquer au moins 4 groupes ou artistes solos à se produire lors d'une finale régionale.

À l'issue de chaque finale régionale, un groupe est sélectionné par le jury sur la base d'une performance scénique, pour se rendre à la finale européenne.

Échelon européen :

Les lauréats des finales régionales sont convoqués pour la grande finale européenne, qui aura lieu le 9 avril 2025 à Regensburg (Allemagne), afin de se produire sur scène. À l'issue de cette finale, un lauréat de l'édition 2025 d'Europavox Campus est désigné par un jury européen, composé de représentants des organisateurs, partenaires et de professionnels de la musique.

En plus de la finale, tous les participants sont tenus de participer à toutes les activités de la semaine d'accueil, qui se déroulera du 7 au 11 avril 2025. Les frais de transport, d'hébergement et de repas sont couverts par l'organisation partenaire pour la participation à la semaine d'accueil. Chaque artiste doit également fournir un dossier de presse électronique (photo en haute définition et biographie).

Modalité des prestations scéniques : Pour chacune des finales, chaque groupe sélectionné dispose d'une durée de prestation de 20 minutes et ne doit présenter que des compositions originales sous peine de disqualification. Le groupe s'engage à respecter le temps imparti et à cesser sa prestation dès que l'organisateur le lui demande. La finale du 9 avril pourra donner lieu à une captation vidéo dont l'objectif est de valoriser le tremplin. L'enregistrement du live pourra également donner lieu à la création de playlists valorisant les groupes et le concours et/ou à une diffusion en direct. Les frais d'hébergement et de déplacements relatifs à la finale nationale sont pris en charge par les organisateurs.

Les résultats nationaux sont publiés sur le site d'Europavox Campus et le média Europavox.com.

PRIX EUROPAVOX CAMPUS

Les prix régionaux

Le lauréat régional aura la possibilité de jouer au festival Europavox à Clermont-Ferrand, entre le 27 et le 29 juin 2025, et accèdera à sa place en finale européenne.

Le lauréat sera présenté sur les réseaux d'Europavox et de ses partenaires, en tant que représentant français d'Europavox Campus en finale.

Un prix du public de 300 € sera décerné, prenant en compte la participation du public de la soirée.

Les prix européens

Le lauréat se verra remettre un prix de 1000 €.

Le lauréat bénéficiera d'une visibilité internationale, appuyée par la création de contenus originaux (captation de performances, interviews...), et d'un appui dans la création d'un presse kit (séance photo ou bio).

Le lauréat sera présenté à un réseau partenaires Europavox implantés partout en Europe, journalistes et professionnels de l'industrie musicale, et d'un accompagnement dans son projet avec l'équipe Europavox.